



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XLVIII)/4
24 août 2012

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-HUITIÈME SESSION
5-10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

[Décisions 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)] [Point 10b de l'Ordre du jour provisoire]

Cette activité a été inscrite pour la première fois au Programme de travail 2006-2007 de l'OIBT qui autorisait à solliciter des fonds pour une proposition de subventionnement d'un futur programme de collaboration OIBT-CITES visant le renforcement des capacités. La proposition fut soumise à la Commission européenne, qui accepta de financer 80 % du budget de 4 millions de dollars (soit 3 millions d'euros) à la fin de 2006. L'activité s'est poursuivie dans le cadre des Programmes de travail biennaux de l'OIBT 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013 grâce au financement de la CE évoqué ci-dessus et à des contributions supplémentaires des États-Unis, de la Suisse, du Japon, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, du secteur privé et du Fonds du Partenariat de Bali. Le programme est administré par l'OIBT avec l'aide de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, et il est encadré par le comité consultatif du programme.

Comme la demande d'aide au programme a largement dépassé les ressources disponibles dans le cadre de la première phase, l'OIBT et la CITES ont soumis une deuxième demande de subvention à la CE devant couvrir les quatre années 2012 à 2015 pour un montant total de 7,5 millions d'euros (soit 10 millions de dollars environ, un tiers de cette somme devant être pourvue par d'autres bailleurs de fonds). Cette demande de subvention a été approuvée par la CE et le premier versement des fonds a été opéré au début de 2012. Des engagements de financements supplémentaires ont été reçus en 2011-12 de l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis et le secteur privé. Ces engagements représentent environ 26 % du financement non-CE requis en vertu du nouveau contrat de financement passé avec la CE.

Peu de temps après la réception de la première tranche des fonds de la CE, ont été nommés les coordonnateurs régionaux pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Un atelier régional africain a eu lieu au Cameroun en juin pour discuter de l'avancement des travaux menés dans le cadre de la première phase du programme OIBT-CITES et se pencher sur le cas des nouvelles espèces susceptibles de se voir inscrites dans les listes de la CITES. Des activités spécifiques aux pays ont été approuvées et étaient en cours d'exécution en août 2012 au Brésil, au Cameroun, au Congo, en RDC, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie et au Pérou ; elles portent sur *Swietenia macrophylla*, *Pericopsis elata*, *Prunus africana*, *Gonystylus spp* et plusieurs *Dalbergia* et *Diospyros*, espèces endémique de Madagascar. Des activités étaient en préparation en août 2012 de la part du Brésil et de la Bolivie en liaison avec le coordonnateur régional en vue de leur financement possible par le programme. Plus de 10 activités ont été soumises par des pays et sont en cours d'évaluation ou de révision. La concertation avec le Secrétariat de la CITES s'est poursuivie tout au long de 2012 afin de guider et d'orienter les activités du programme. Est prévue pour janvier 2013 la tenue d'un atelier international sur la gestion durable des forêts et la CITES, destiné à échanger les acquis d'expérience obtenus à ce jour dans le cadre du programme ; l'organisation de cet atelier, prise en main par les deux secrétariats, le Coordonnateur régional pour l'Asie et le pays hôte (l'Indonésie), est actuellement en cours. Le comité consultatif du programme doit se réunir durant la 48e session du CIBT. Un rapport sur les activités du programme réalisées en 2012 sera présenté à la Commission européenne à la fin de 2012, conformément aux conditions de l'octroi de sa subvention au programme.

L'OIBT a développé un site Web du programme qui présente des informations sur ce dernier ([www.itto.int/ITTO at work/CITES/](http://www.itto.int/ITTO%20at%20work/CITES/)). Tous les rapports d'achèvement d'activité de la phrase précédente du programme sont mis en ligne sur le site Web de l'OIBT ainsi que les numéros précédents du bulletin

d'information trimestriel du Programme. La publication du bulletin d'information trimestriel (adressé par courriel à tous les bailleurs de fonds, pays participants ainsi qu'à d'autres parties prenantes) débutera au dernier trimestre de 2012, ce qui doit coïncider avec l'actualisation de l'information sur le Programme sur les sites Web des deux Organisations.

Le Secrétariat de l'OIBT était représenté à la réunion du Comité CITES pour les plantes à Dublin (mars 2012), où les participants ont été informés de l'avancement de ce programme. Le Secrétariat de la CITES sera représenté à la 48e session du CIBT et communiquera aux Membres l'actualité du Programme.

La coopération entre l'OIBT et la CITES, à laquelle ce programme donne corps, constitue une alliance stratégique qui peut être bénéfique à de nombreuses espèces arborées commercialisables en sus de celles qui sont énumérées aux Annexes de la CITES. La CITES et l'OIBT œuvrent en faveur de la gestion durable des forêts tropicales depuis de nombreuses années, ce qui rend compte du caractère particulièrement fructueux de ce partenariat. Les organes directeurs des deux organisations ont reconnu la valeur de cette alliance : l'OIBT à travers les décisions du Conseil mentionnées dans l'intitulé du présent document et la CITES dans les termes de sa résolution CdP 14.4 relative à la coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux, qui appellent à une poursuite de cette coopération.

* * *